

N° D'ORDRE : 2020-179

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

23-DEMANDE DE SUBVENTION A LA SUITE DE LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : TAM LONG MANDREEN CHUONG QUAN KHI DAO

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la commune a coutume de verser une subvention de 150 € à chaque nouvelle association sur la commune.

L'association nouvellement créée se nomme « Tam Long Mandrén Chuong Quan Khi Dao » - siège social : Le Jean Jaurès – 43 Quai Jean Jaurès – 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Monsieur le Maire indique que cette association a pour objet la pratique du Chuong Quan Khi Dao.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir verser une subvention de 150 € à l'association « Tam Long Mandrén Chuong Quan Khi Dao » suite à sa création.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 150 € à la nouvelle association
« Tam Long Mandréen Chuong Quan Khi Dao »

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT